

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 43 (1972)

Heft: 12

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Cotisations 1973

Nous rappelons à nos membres que le montant des cotisations annuelles subira une augmentation en 1973 (voir bulletin N° 6/1972) et les prions de bien vouloir attendre notre formule de bulletin de versement avant de nous faire un versement.

Les travaux du Comité central de l'ADIJ

Le Comité central de l'ADIJ a tenu une importante séance le mercredi 13 décembre 1972 à Delémont sous la présidence de M. René Steiner.

Vingt-deux membres du comité sur trente-huit (il y avait donc seize absents) participaient à cette séance.

Le président salua la présence, pour la première fois à une séance de comité, de M. Jean Jobé, préfet de Porrentruy, membre de la Direction (bureau), et de M. Marcel Houlmann, préfet de La Neuveville, membre du Comité central.

Le Comité central rendit hommage à trois amis fidèles de l'ADIJ récemment décédés : Arthur Oettinger, qui représenta les milieux bâlois au comité de l'ADIJ pendant une quarantaine d'années et qui fut élu membre d'honneur de l'association en 1950, Ali Rebetz, qui fut président de l'Emulation, et Ami Lambert, chef d'exploitation du 1^{er} arrondissement des CFF.

Parmi les mutations intervenant dans les commissions, le Comité central décida, pour remplacer M. R. Domont, démissionnaire, de désigner M. J. Jobé pour représenter l'ADIJ au Fonds d'entretien du Schlossberg, à La Neuveville, M. R. Berdat à la Commission jurassienne du tourisme pédestre et M. H. Boillat à la Commission routière jurassienne. Quant à M. Willy Sunier, ancien préfet de Courtelary, il est démissionnaire de toutes les commissions où il représentait encore l'ADIJ, dont il fut le vice-président. Un nouveau membre de la Commission des affaires sociales a été désigné en la personne de Mlle Anne-Marie Mira da Silva, assistante sociale à Delémont, de nationalité portugaise.

Subventions

Au chapitre des subventions, le Comité central a attribué divers subsides : 2500 fr. à la commune de Delémont pour la réfection de la Porte au Loup, 2000 fr. à l'Association des œuvres paroissiales de Saint-Ursanne pour la restauration de la Maison des œuvres (3^e étape), 2500 fr. à la paroisse de Bonfol pour la restauration de son église (couverture en tuiles vernissées à la tour), 5000 fr. à la paroisse catholique de Mervelier, pour la restauration de la façade de l'église, monument historique, ainsi que de divers objets (statues, etc.) de valeur, 1000 fr. au secrétariat du district des Franches-Montagnes de Pro Juventute pour la construction

d'une passerelle sur le Doubs, à la Charbonnière, commune d'Épiqueuz, 800 fr. à l'Association bernoise de tourisme pédestre pour l'édition d'un guide de la région de Moutier, ainsi que diverses autres subventions de 100, 200 et 250 fr. à différents organismes.

Association des communes jurassiennes

Après l'élection du nouveau secrétaire général (voir en page 245), M. H.-L. Favre, vice-président de l'ADIJ, rapporta sur le problème de la création éventuelle d'une association des communes jurassiennes. Les propositions de M. Favre furent admises sans opposition : Avec Pro Jura qui porte intérêt à ce problème, l'ADIJ prêtera ses services pour lancer l'idée puis la réaliser, s'il est prouvé par une consultation que la majorité des communes du Jura expriment le désir de fonder une association des communes jurassiennes poursuivant les mêmes buts que l'association des communes bernoises, institution qui est disposée à favoriser cette création. L'ADIJ prendra donc contact avec Pro Jura pour fixer d'un commun accord la procédure de consultation des communes jurassiennes puis les voies et moyens de créer, si elle est souhaitée, une association des communes jurassiennes.

Le Comité central a ensuite voté un crédit de 7000 fr. pour l'achat de mobilier et de matériel pour les bureaux du secrétariat permanent à Moutier. Puis il a fixé le lieu et la date de la prochaine assemblée générale de l'ADIJ, qui aura lieu le 12 mai 1973, à Moutier. A cette occasion, les membres pourront visiter les nouveaux bureaux de l'association.

Le Comité central a encore adopté un rapport de la direction concernant l'intervention de M. G. Hennet, député, lors de la dernière assemblée générale. Pour assurer une certaine représentation des partis politiques jurassiens qui ont au moins un député au Grand Conseil, le Comité central, sur proposition de la direction, a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale une modification des statuts disant : « Le Comité central est formé d'au moins 20 membres », ce qui permettra d'aller au-delà de la limite actuelle de 25 membres.

Sauvegarde des gorges de Moutier

Il a également été question de l'horaire des chemins de fer 1973-1975 et du projet d'aéroport aux Grands-Marais, qui paraît bien avoir été enterré par le Grand Conseil, puis du projet de construction d'une station d'épuration des eaux dans les gorges de Moutier. Après avoir entendu à ce sujet MM. René Steiner, président, et Maurice Thomi, de Moutier, le Comité central a voté la résolution suivante, qui sera communiquée aux autorités communales, cantonales et fédérales intéressées : « Le Comité central de l'ADIJ demande aux communes intéressées de ne pas retenir l'implantation de leur station d'épuration des eaux dans le portique sud des gorges de Moutier, à la hauteur de la scierie Steullet. Ce site grandiose, d'un intérêt géologique et scientifique exceptionnel, doit être sauvegardé, puisque d'autres solutions sont à disposition. » M. R. Berdat, membre du Conseil municipal de Moutier, a d'ailleurs précisé que la solution des gorges de Moutier n'était qu'une des trois solutions envisagées mais qu'aucune proposition ferme n'avait encore été faite pour opérer un choix entre les trois variantes.

Après avoir adopté la prise de position de l'ADIJ concernant le projet de loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne, le Comité central a entendu une déclaration de son président, M. René Steiner, qui lui a fait part de son intention de démissionner de la présidence à la prochaine assemblée générale (12 mai 1973) mais, si cela est désiré, de continuer à siéger encore un certain temps au sein de la Direction pour permettre la transmission des dossiers au nouveau secrétaire général.

Bonne Année !

Au seuil de l'an nouveau, la Direction et le Comité central de l'ADIJ vous présentent à vous tous, membres fidèles de notre association et lecteurs de cette revue, leurs vœux les plus chaleureux.

L'année prochaine marquera sans doute pour l'ADIJ une étape extrêmement importante puisque dans quelques mois entrera en fonction notre nouveau secrétaire général, au siège de notre administration permanente à Moutier.

Dotée de cet appareil nouveau, plus efficace, adapté aux exigences actuelles, l'ADIJ sera sans doute encore mieux à même de travailler au développement du Jura dans les domaines de l'économie, des affaires sociales, de l'aménagement, des transports et communications, etc.

ADIJ

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83

Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvillier, tél. (032) 91 24 73

Membres : Jean Jobé, préfet, 2900 Porrentruy, tél. (066) 66 10 29

Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. (032) 93 12 45

Secrétaire : Hubert Boillat, 2732 Reconvillier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79

Bulletin

Administration : Place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81

Rédaction : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51

Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro Fr. 1.50 ; CCP 25 - 10 213

Caisse

CCP 25 - 2086